

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 08 JUIN 2016

portant nomination du jury pour l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Thierry JOPECK, administrateur civil hors classe, administrateur général, musée national des arts asiatiques-Guimet, est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'État du

ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Denis DUCLOS, attaché principal, chargé des relations internationales, collège de France ;
- Monsieur Hervé DZIEDZIC, attaché principal d'administration, adjoint au chef de bureau, bureau de la programmation budgétaire et de la performance, direction générale des patrimoines ;
- Madame Jacqueline IBARRA, attachée principale, chef du service des ressources humaines, conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon ;
- Madame Marie-Chantal ROUX, attachée d'administration hors classe, directrice de projet ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles Aquitaine-Limousin.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Marie-Chantal ROUX, attaché d'administration hors classe, directrice de projet ressources humaines, direction régionale des affaires culturelles Aquitaine-Limousin.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **08 JUIN 2016**

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

